

Cote du document: EB 2012/105/R.46
Point de l'ordre du jour: 13 g)
Date: 3 avril 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Procès-verbal de la cent quatrième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session
Rome, 3-4 avril 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées au procès-verbal de la cent quatrième session, à la demande de la représentante de la Belgique au Conseil d'administration, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à approuver le procès-verbal révisé.

Procès-verbal de la cent quatrième session du Conseil d'administration

Pour en faciliter la consultation, les ajouts apparaissent en caractères gras et les suppressions sont barrées.

1. La représentante de la Belgique a demandé que le paragraphe 52 du procès-verbal de la cent quatrième session du Conseil d'administration (document EB/104) soit modifié comme indiqué ci-après.

"52. Le Conseil d'administration exprime son appui au COSOP pour la République démocratique du Congo et salue la pertinence de ses objectifs. Il se félicite de sa double perspective sur: i) les organisations communautaires, dans une optique de décentralisation graduelle plus formelle (dans des zones où le FIDA intervient déjà); et ii) les groupements paysans, afin que ceux-ci deviennent des organisations de producteurs en mesure de garantir la fourniture d'intrants et de services techniques et commerciaux (dans les zones rurales situées à proximité des villes). **Évoquant l'importance stratégique du pays et l'incidence élevée de la faim, en dépit du potentiel agricole existant, la représentante de la Belgique rappelle que son pays a une longue expérience d'engagement et de cofinancement de projets en République démocratique du Congo. Tout en saluant la qualité de l'évaluation menée pour le pays, elle estime préoccupante l'absence d'enseignements tirés de l'expérience et appelle l'IOE à fournir plus systématiquement une évaluation externe à l'appui de la préparation du COSOP dans des États fragiles tels que la République démocratique du Congo. Si le détachement d'un chargé de programme de pays à Kinshasa, secondé par un chargé d'appui et un assistant, est accueilli favorablement dans la mesure où il s'agit là d'un facteur essentiel pour la gestion de la concertation sur les politiques et la supervision de la stratégie de pays, la représentante de la Belgique invite le FIDA à poursuivre la réflexion sur ses systèmes de supervision et de suivi dans les États fragiles, où une solide présence dans le pays est importante. Elle souligne en outre la nécessité d'assurer la coordination avec les initiatives de donateurs en cours d'exécution, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi qu'avec les initiatives de partenaires bilatéraux dans le domaine du développement agricole et rural. Émettant des doutes quant aux régions cibles du COSOP, la représentante de la Belgique demande de plus amples explications sur les choix opérés, car il semble que les régions en question ne soient pas celles qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire. Tout en félicitant le FIDA de la poursuite de son engagement malgré des circonstances difficiles, elle fait savoir au Conseil d'administration que la Belgique a cessé de contribuer aux dons à l'appui du projet Young Adult dans le pays, en raison de la lenteur des progrès accomplis en matière de décaissements depuis 2005.** Le FIDA souligne que, dans un État fragile tel que la République démocratique du Congo, la coordination avec les autres donateurs et le renforcement des partenariats constituent les pièces maîtresses du COSOP et que les initiatives qu'il est prévu de mettre en œuvre dans le cadre du COSOP mettent à profit l'expérience et les enseignements tirés par le FIDA et ses partenaires de développement."